

Nombre de membres : 34

N°2023-23

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 24

Exprimés : 32

Pouvoirs : 8

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 Avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 avril deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Louis Furlaud délégation à Jean-Pierre Broussaud, Patrick Chambord délégation à Christian Vignerie, Thierry Dauchart délégation à Agnès Varachaud, Richard Simonneau délégation à Chantal Robin, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris, Bertrand Jayat délégation à Jean Maynard, Pierre Hachin délégation à Jean-Pierre Pataud, Jérôme Suet délégation à Albert Viroulet

Secrétaire de séance : André Soury

Objet : Approbation du Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif a été bâti en tenant compte :

- Du contexte inflationniste qui se poursuit, avec des prévisions de dépenses de carburant, et d'électricité en hausse,
- De prévisions importantes d'admissions en non-valeur et créances éteintes,
- D'une « provision » au titre de la réfection et mise aux normes des déchetteries à hauteur de 514 638,84 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023 qui s'équilibre à 1 648 424,63 € en section de fonctionnement et à 762 273,29 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD